

**2007 - 2009 CARROUGE /VD (CH)  
IMMEUBLE DE LOGEMENTS-COMMERCE,  
PARKING COUVERT... ET PLACE DU VILLAGE**

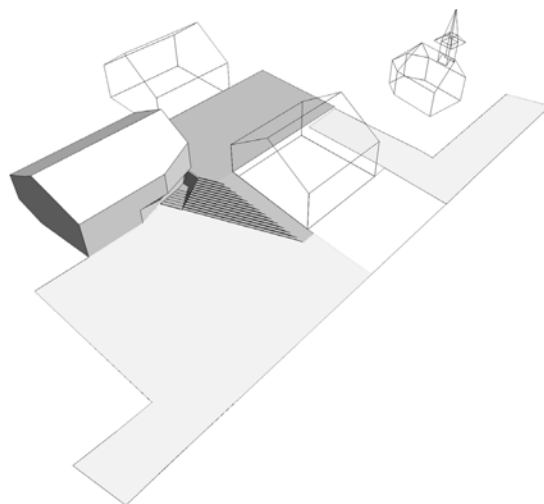
**Concours sur préqualification - 1er prix**

**Prestations :** Mandat global d'architecte  
Resp. projet Joëlle Schumann,  
Mario Da Campo  
Polychromie J.-Fr. Raymond

**Maître de l'ouvrage public :** Commune de Carrouge / VD

**Surface de plancher:** 8'224 m3

**Volume SIA :** 1'813 m2



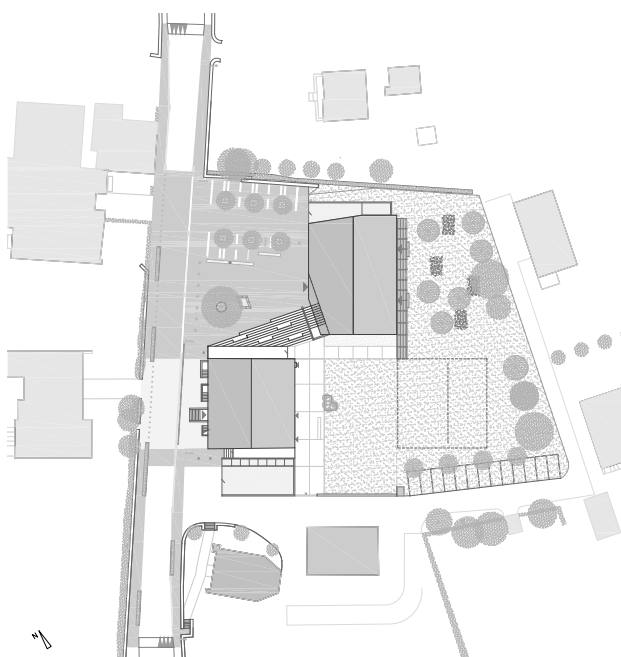
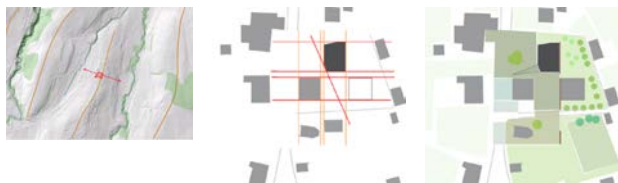
Carrouge est situé sur un point haut, entre crête et creux. Les dégagements latéraux s'orientent vers le grand paysage. Le site est rythmé par une trame basée sur ces dégagements.

Dans le futur, **trois places** seront reliées via le grand escalier. La première est urbaine, la seconde est une cour plus protégée, la dernière un «tapis» pour l'église. L'arrière est un pré tacheté de placettes et d'arbres fruitiers.

La composition formée du vieux Collège et du nouveau bâtiment cadre ces deux places et permet une relation directe et différenciée de chacune des fonctions aux espaces extérieurs.

Le parking couvert est connecté à la place et aux logements par deux escaliers indépendants. Le commerce s'ouvre sur cette place en relation avec la rue et la terrasse du café.

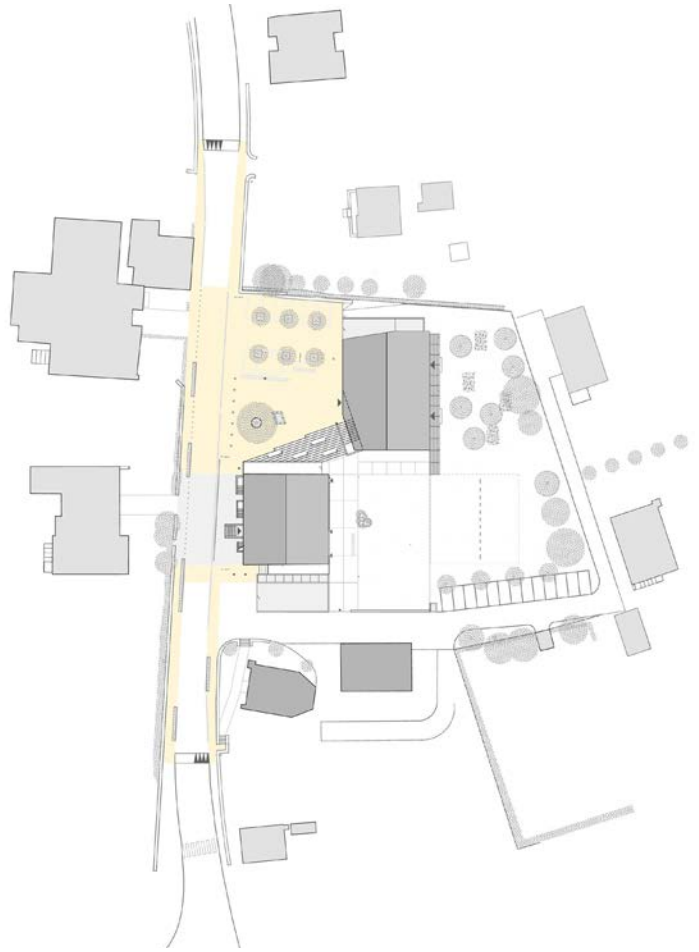
**L'espace rue séquencé**, aide à la lecture et à la sécurité.



**LUSCHER ARCHITECTES SA**

Bd de Grancy 37 1006 Lausanne / CH info@luscher.ch www.luscher-architectes.ch

## 2007 - 2009 CARROUGE /VD (CH)



Le village est traversé par la route cantonale 636c, très fréquentée, dont le caractère tranchant favorisait une vitesse exagérée.

Le centre du village se résumant à un « instant » sur le parcours routier ponctué par le vieux Collège, qui abrite aussi les bureaux communaux, le concept urbano-architectural ne s'est pas restreint à la proposition de l'architecture du bâtiment demandée par le concours.

Ainsi est né un espace urbain central, nouveau cœur du lieu qui, coupant l'élan routier, marque l'identité du village par sa nouvelle (et unique !) place de rencontres.

L'espace public ainsi séquencé induit certaines obligations de comportement: en premier celle qui concerne les conducteurs de véhicules toutes catégories, mais aussi celle des habitants-piétons, qui tous, se voient reconsidérés comme partenaires-utilisateurs d'un espace-place communautaire.

Un parcours linéaire de transit, interrompu par une « plateforme » indicative qui suggère la ... place du Village !

Et cela sans autres restrictions policières, mais uniquement basé sur l'intelligence et la compréhension humaine des utilisateurs, sensibles aux signes lancés par l'aménagement spatial et architectural.



Avant

